

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 09 novembre 2016 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille seize, le neuf novembre à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 03/11/2016

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	X
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Monsieur Hervé GRANCHÈRE	X
Monsieur Alain RENARD	X	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Hervé CLUZEAU	Excusé
Monsieur Jacques DELAVIE	Excusé	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X	Madame Célia MONSEIGNE	Excusée
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	Excusé		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	Excusé		

Sur les 20 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 09 novembre 2016, 15 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20161109-2016-06BS-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde

8 route de la pinière 33910 Saint Denis de Pile • tél. : 05 57 55 39 79 / fax : 05 57 55 39 71 • www.smicval.fr

Toute correspondance doit être adressée au Président - Le Pôle Environnement du SMICVAL est certifié ISO 14001

Le 11/11/16, à 11h11, j'ai reçu de la part de la préfecture de la région de la capitale fédérale, un message de la part de la préfecture de la région de la capitale fédérale, à l'adresse de la préfecture de la région de la capitale fédérale, à l'adresse de la préfecture de la région de la capitale fédérale.

Le 11/11/16, à 11h11, j'ai reçu de la part de la préfecture de la région de la capitale fédérale, un message de la part de la préfecture de la région de la capitale fédérale, à l'adresse de la préfecture de la région de la capitale fédérale, à l'adresse de la préfecture de la région de la capitale fédérale.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20161109-2016-06BS-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2016 – 06BS

Objet : Autorisation de signature d'un marché de travaux de terrassements et d'entretien des voiries

Rapporteur : M. BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 19 octobre 2016,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée ouverte, ayant pour objet des travaux d'entretien et ou de réfection des voiries et réseaux divers, situés sur les différents sites du syndicat, a été lancé le 23 juin dernier.

Considérant que l'objectif étant d'assurer la sécurité des infrastructures vis-à-vis de l'exploitant et des usagers de la chaussée mais également de maintenir le patrimoine, dans une perspective de développement durable.

Considérant que 5 offres ont été réceptionnées pour cette consultation.

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'attribuer le marché au candidat FAYAT TP pour un montant maximum fixé à l'acte d'engagement de 1 000 000 € HT pour une période de 3 ans.

Considérant qu'après une simulation effectuée sur la base de travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement et sur une période de trois ans, l'entreprise FAYAT est celle qui propose les tarifs les plus bas.

En effet sur un prévisionnel évalué sur trois ans à 844 474 € HT, l'entreprise FAYAT propose un coût de 491 795 € HT.

Considérant qu'au vu des prix proposés et du montant maximum du marché, la collectivité aura la possibilité d'utiliser ce marché pour faire réaliser des travaux de réparation des voiries qui interviendront durant la période du marché (mise en sécurité des voiries, réparation PAT, rebouchage des nids de poule, création de plateforme en béton armé,...), si nécessaire et si les crédits budgétaires le permettent.

Considérant également qu'au vu des tarifs proposés par le candidat, le budget des travaux prévus au BP 2016 de 115 000 € pour la réfection de la voirie de la plateforme de compostage est suffisant.

Il est par conséquent, demandé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer les pièces du marché de travaux de terrassements et d'entretien des voiries avec l'entreprise FAYAT TP pour un montant de 1 000 000 € HT et d'une durée de 3 ans.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (15 membres présents, sur 20 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché de travaux de terrassements et d'entretien des voiries avec l'entreprise FAYAT TP pour un montant de 1 000 000 € HT et d'une durée de 3 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

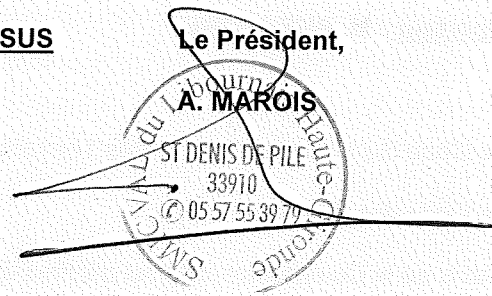
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
03325986617-20161109-2016-06BS-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 09 novembre 2016



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20161109-2016-06BS-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016